



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente

A

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Hauts-  
de-France  
Unité Départementale de la Somme  
Pôle Jules Verne  
12 rue du Maître du monde  
80440 GLISY

Lille, le 13/08/2019

**Objet :** Projet de Carrière de craie de la la SARL CABC (Compagnie Agricole de Broyage de Craie) sur la commune de Grivesnes.

**Référence :** Dossier AEU\_80\_2018\_60 « JUILLET 2018 complété janvier et mai 2019 »  
déposé le 4 juin 2019.  
N° d'enregistrement Garance : n° 2019-003678.

Monsieur,

L'autorité environnementale a été saisie le 4 juin 2019 pour émettre un avis sur le projet cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été expressément produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

Je vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur ce projet. Le présent courrier pourra être joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

La Présidente  
de la mission régionale d'autorité environnementale

Hauts-de-France  
Patricia Corrèze-Lénéé